



3297 - La recherche d'accès auprès d'Allah et ses formes légale et innovée

question

Je voudrais en connaître davantage sur la recherche d'accès auprès d'Allah (le Tawassul). Je sais que celui qui cherche accès auprès d'Allah à l'aide des tombes ou s'adresse à un mort, invoque un autre qu'Allah et commet un acte incorrect. Mais l'un d'entre eux dit : quelle erreur commettrai-je en demandant à un homme pieux de prier pour moi ? Quelle erreur commettrai-je en adressant la même demande à un mort ? Comment répondre à ce frère ? Quelle est la forme autorisée de la recherche d'accès auprès d'Allah ? Quelle est la forme non autorisée ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Linguistiquement, le tawassul signifie se rapprocher. C'est dans ce sens que le Très Haut : **ils cherchent accès auprès de leur Maître** c'est -à-dire quelque chose qui leur permette de se rapprocher de lui. Cette recherche revêt deux formes : une légale et une autre autorisée.

Le Tawassul autorisée consiste à se rapprocher à Allah le Très Haut en faisant ce qu'Il aime et agréé en fait de pratiques cultuelles obligatoires et recommandées, qu'il s'agisse d'actes, de paroles ou de croyances. Ceci comporte différents aspects:

Le premier consiste à chercher accès auprès d'Allah à l'aide de Ses noms et attributs. À ce propos, le Très Haut dit : **C' est à Allah qu' appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez- Le par ces noms et laissez ceux qui profanent Ses noms: ils seront rétribués pour ce qu' ils ont fait.** (Coran, 7 :180).

Dans ce cas, le fidèle introduit son invocation d'Allah le Très Haut par l'usage du nom le plus approprié à sa demande. C'est ainsi qu'il utilise le nom **le Clément** quand il sollicite la clémence et le nom **Le Pardonneur** en cas de demande de pardon, etc.



Le deuxième consiste à chercher accès auprès d'Allah le Très Haut grâce à la croyance en l'unicité divine. □ ce propos, le Très Haut dit : **Seigneur! Nous avons cru à ce que Tu as fait descendre et suivi le messager. Inscris- nous donc parmi ceux qui témoignent".** (Coran, 3 :53).

Le troisième consiste à chercher accès auprès d'Allah à l'aide de ses bonnes oeuvres. C'est ainsi qu'on sollicite Allah par considération pour ses meilleures oeuvres celles qui suscitent les plus grands espoirs comme la prière, le jeûne, la lecture du Coran, l'abstinence qui consiste à s'écarter de l'interdit, etc. C'est ce qu'évoque le hadith rapporté dans les Deux Sahih à propos des personnes qui se réfugièrent dans une grotte et que celle-ci se referma sur eux ; ils sollicitèrent l'assistance d'Allah en évoquant celles de leurs oeuvres qui leur inspiraient les plus grands espoirs. Il en est de même du fait que le fidèle cherche à se rapprocher à Allah en évoquant son besoin d'Allah à l'instar des propos du Très Haut concernant son Prophète Job (Paix sur lui) : le mal m'a touché et Toi tu es le plus clément des éléments » ou en avouant sa propre injustice et son besoin d'Allah à l'instar des propos du Très Haut concernant Son Prophète Jonas (psl) : **Il n'y a point de dieu en dehors de Toi. Combien Tu es Transcendant. Je suis parmi les injustes.**

Cette forme légale de recherche d'accès auprès d'Allah possède un statut qui varie selon l'aspect qu'elle épouse ; elle peut être obligatoire quand il s'agit d'utiliser les noms et attributs (d'Allah) et l'unicité divine, ou recommandée quand il s'agit d'évoquer l'ensemble de ses bonnes oeuvres.

Quant à la forme interdite, elle consiste à chercher à se rapprocher d'Allah le Très Haut par ce qu'Il n'aime pas et n'agrée pas en fait d'actes, de paroles comme l'invocation des morts et des absents et l'imploration de leur secours, etc. Ceci est un polythéisme majeur qui exclut son auteur de la religion et qui est contraire à la foi en l'unicité absolu d'Allah.

L'invocation d'Allah le Très Haut, qu'il s'agisse de L'invoquer pour se procurer un avantage ou écarter un préjudice ou de L'invoquer dans le cadre du culte pour manifester son humilité en Sa présence, ne doit pas être adressée à un autre qu'Allah. Car la détourner au profit d'un autre qu'Allah revient à entacher son invocation de polythéisme. À ce propos, le Très Haut dit : **Et votre Seigneur dit: "Appelez- Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M' adorer entreront bientôt dans l' Enfer, humiliés".** (Coran, 40 :60). Allah le Très Haut explique dans ce



verset la rétribution de celui qui s'estime trop important pour invoquer Allah seul ; qu'Il l'invoque avec un autre ou s'abstienne totalement de Son invocation par orgueil et vanité, même s'il n'invoque pas un autre. À ce propos, le Très Haut dit : **Invoquez votre maître avec crainte et humilité.** Il donne ainsi aux serviteurs l'ordre de L'invoquer à l'exclusion de tout autre. Allah dit à propos des habitants de l'enfer : **"Par Allah! Nous étions certes dans un égarement évident, Ce ne sont que les criminels qui nous ont égarés.** (Coran, 26 :97-98) : toute pratique qui revient à traiter quelqu'un comme l'égal d'Allah dans l'adoration et l'obéissance relève du polythéisme. À ce propos, le Très Haut dit : **Et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors d' Allah, et que la vie ne saura lui répondre jusqu'au Jour de la Résurrection? Et elles (leurs divinités) sont indifférentes à leur invocation. Et quand les gens seront rassemblés (pour le Jugement) elles seront leurs ennemies et nieront leur adoration (pour elles).** (Coran, 46 :5-6) et : **Et quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans avoir la preuve évidente (de son existence), aura à en rendre compte à son Seigneur. En vérité, les mécréants, ne réussiront pas.** (Coarn, 23 :117). Allah juge ainsi que celui qui invoque un autre à côté de Lui a adopté une divinité autre que Lui. C'est pourquoi le Transcendant dit : **.. ceux que vous invoquez en dehors de Lui ne sont même pas maîtres de la pellicule d' un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n' entendent pas votre invocation; et même s' ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le jour du Jugement ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé.** (Coran, 35 :13-14). Allah explique dans ce verset que c'est Lui qui mérite à être invoqué parce qu'Il est le seul Propriétaire gérant et que tout autre objet de culte n'entend pas l'invocation et par conséquent ne peut pas y répondre. Et, même s'il entendait, il ne répondrait pas parce qu'il ne pourrait ni procurer un bien ni écarter un préjudice et ne pourrait rien faire dans ce sens.

Les polythéistes arabes auxquels le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) était envoyé pour les appeler à l'Islam ont été jugés infidèles en raison de leur recours à cette forme d'invocation entachée de polythéisme. En effet, ils invoquaient Allah dans le cadre d'un culte sincère en cas de difficulté, mais ils Le reniaient en temps d'aisance et de bien-être en ceci qu'ils invoquaient d'autres divinités avec Lui. A ce propos, le Très Haut dit : **Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allah Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu' Il les a sauvés (des dangers de la mer en les ramenant) sur la terre ferme, voilà qu' ils (Lui) donnent des associés.** (Coran, 29:65) et



: Et quand le mal vous touche en mer, ceux que vous invoquiez en dehors de Lui se perdent. Puis, quand Il vous sauve et vous ramène à terre, vous vous détournez. L'homme reste très ingrat! (Coran, 17 : 67). Le Puissant et Majestueux dit encore : C' est Lui qui vous fait aller sur terre et sur mer, quand vous êtes en bateau. (Ces bateaux) les emportèrent, grâce à un bon vent. Ils s' en réjouirent jusqu'au moment où, assaillis par un vent impétueux, assaillis de tous côtés par les vagues, se jugeant enveloppés (par la mort), ils prièrent Allah, Lui vouant le culte (et disant): "Certes, si Tu nous sauves de ceci, nous serons parmi les reconnaissants!" (Coran, 10 :67).

Le polythéisme de nos contemporains dépasse celui de leurs prédécesseurs dans la mesure où ils détournent des aspects du culte comme l'invocation et l'imploration du secours en temps de difficulté au profit d'autres qu'Allah. Il n'y a ni moyen ni force si ce n'est d'Allah. Nous demandons à Allah le salut et la sécurité.

La réponse à votre compagnon se résume ainsi : demander quelque chose à un mort relève du polythéisme : demander à un être vivant ce que seul Allah est capable de réaliser relève encore du polythéisme. Allah le sait mieux.